

Code de vie

École Ste-Thérèse



➤ Avis de comportement majeur

Toute violence physique envers l'adulte est interdite.

Toute violence envers un autre élève est interdite.

L'impolitesse majeure envers l'adulte est interdite.

➤ Avis de comportement mineur

J'évite les jeux de lutte, le chamaillage.

Je collabore avec tous les intervenants de l'école.

Je parle respectueusement aux élèves et aux intervenants de l'école.

Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition.

➤ Avertissements pouvant devenir des avis de comportements

Je circule calmement et en silence dans l'école.

Je suis ponctuel.

Je porte des vêtements appropriés à la vie scolaire (code vestimentaire) et à la température extérieure.

J'apporte des collations santé. La gomme, les bonbons, chips, etc. sont interdits sauf lors d'occasion spéciale.

Je laisse à la maison les objets personnels (ballon, matériel électronique, etc.) sauf en cas d'occasion spéciale.

Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang.

Je ne lance pas d'objets (roches, balles de neige, etc.).